



# LE CANARD

## en furie

Siège Terminus, 1<sup>er</sup> virage à gauche  
après l'Hôtel Terminus en venant du  
Rond point Grand Hôtel.

E-mail: [in\\_dicko@yahoo.fr](mailto:in_dicko@yahoo.fr)

90.00.99.83 / 96.75.34.12

PRIX: 300 F

1<sup>ère</sup> Année:

HEBDOMADAIRE SATIRIQUE NIGERIEN

N° 61 du 29 janvier 2018

## Gare à la sourde oreille !



LE CAMES ET LA RENAISSANCE :

## Un marketing politique ?

*Affaire Canard en furie/Albadé Abouba*

## Ce qui s'est réellement passé

## Bazoum Mohamed déjà candidat du PNDS?

# Amères vérités

## **Pourquoi tant de pudicité de la part du gouvernement nigérien alors que l'Italie ne se gêne pas, autant pour en parler que pour étaler publiquement ses arguments ?**

Quel est ce gouvernement qui, même face aux questions les plus graves, est incapable de s'assumer ? Après avoir été perçues comme un créneau porteur de ressources financières nouvelles, l'insécurité et l'immigration clandestine sont en passe de devenir le pire cauchemar pour le gouvernement nigérien. L'installation d'une base militaire italienne au Niger a plutôt abouti, non pas à la lune de miel attendue, mais à un dialogue de sourds. Alors que l'Italie déclare qu'elle va effectivement prendre sa part de quartier, avec un contingent de 470 militaires qui devrait « aider les autorités locales à renforcer le contrôle du territoire du pays », le gouvernement nigérien réfute, mais sans sortir au grand jour pour le faire.

### **Les faits sont têtus et les voici :**

-Le 3 janvier 2018, l'Italie confirme son rapprochement avec le Niger en procédant à l'inauguration de son ambassade à Niamey. À l'occasion, le Président Issoufou Mahamadou a reçu le ministre des Affaires étrangères italien, Angelino Alfano. Et à l'issue de cette audience, le diplomate italien a clairement confié à la presse, que « 40% de l'affectation de l'enveloppe globale des aides italiennes pour l'Afrique seront consacrés exclusivement au Niger ». 40% de l'enveloppe globale des aides italiennes destinées à l'Afrique désormais affectés au seul Niger afin, comme dit le diplomate italien, « d'améliorer l'état de la collaboration ».

-À la mi-janvier 2018, la ministre de la Défense nationale d'Italie a expliqué que la mission militaire italienne au Niger comprendrait dans un premier temps 120 militaires pour monter progressivement à 470.

-Auparavant, l'Italie a octroyé au Niger, précisément en juin 2017, 32 milliards de francs CFA et le 14 décembre de la même année, lors de la Table ronde de Paris, a promis 100 millions d'euros, soit près de 70 milliards de francs CFA.

-Le 17 janvier 2018, les députés italiens entérinent l'envoi de militaires italiens au Niger.

Du côté nigérien, le gouvernement se complaît dans un silence des plus bizarres. Ou plutôt dans un bal masqué. Non seulement, il n'arrive pas à autoriser l'Italie à prendre pied, mais il est également incapable de dire ouvertement qu'il n'a jamais demandé au pays de Mussolini d'envoyer des soldats au Niger. Par contre, des membres du gouvernement nigérien ont confié à RFI qu'ils n'ont été, ni consultés ni informés. « Nous étions surpris », a confié, le 26 janvier 2018, un membre du gouvernement nigérien à RFI. Une autre source, indique toujours RFI, a assuré que le Niger n'est pas d'accord pour accueillir cette force. « Nous avons indiqué aux Italiens, par le biais de notre ministre des Affaires étrangères, que nous ne sommes pas d'accord ». Curieux, n'est-ce pas ?

Quelles sont, donc, ces personnalités nigériennes, membres du gouvernement actuel, qui préfèrent marcher masquées ?

Pourquoi tant de pudicité de la part du gouvernement nigérien alors que l'Italie ne se gêne pas, autant pour en parler que pour étaler publiquement ses arguments ?

Pourquoi des membres du gouvernement nigérien choisissent de parler sous anonymat lorsqu'ils savent que, de la façon la plus formelle, le ministre des Affaires étrangères, Ibrahim Yacoubou, a fait savoir aux Italiens que le gouvernement nigérien n'est pas d'accord pour accueillir sur son sol des militaires italiens ?

La situation est très grave, mais peu de Nigériens semblent s'intéresser à ce dialogue de sourds qui pourrait cacher une situation explosive. Pour dire les choses comme elles se présentent, pourquoi l'Italie fait dans le forcing lors que le gouvernement n'est pas d'accord pour l'envoi de troupes italiennes au Niger ? Car, si l'Italie fait effectivement du forcing pour prendre sa part de quartier sur un territoire qui accueille déjà les Français, les Américains et les Allemands, il faut sérieusement s'interroger sur l'existence même du Niger en tant qu'Etat souverain disposant d'un gouvernement souverain. Même la France n'a jamais imposé au Niger une installation militaire non agréée par le gouvernement nigérien. Mieux, en 1974, au lendemain du coup d'État militaire qui a emporté le régime du RDA, l'armée française a plié bagage dès que les autorités nigériennes en ont exprimé le vœu. Les fameuses sources gouvernementales nigériennes, qui ont certainement peur de quelque chose pour solliciter de RFI l'anonymat de leurs témoignages, soulignent toutefois « l'existence d'un dialogue et d'une coordination sécuritaire et technique avec l'Italie », mais que « tout cela n'implique en aucun cas le Niger pour l'accueil d'une telle mission ». Allez-y comprendre.

Que veut dire exactement « dialogue et coordination sécuritaire et technique avec l'Italie » ? Pourquoi le gouvernement nigérien est incapable, dans cette affaire, de dire ouvertement sa position ? En attendant que les masques tombent et que les Nigériens comprennent les tenants et les aboutissants de ce micmac en cours, il est primordial de s'interroger sur une chose : les Italiens auront-ils mis sur la table 32 milliards en juin 2017, 100 millions d'euros lors de la table ronde de Paris et 40% de l'aide globale réservée à l'ensemble des pays africains pour « un dialogue et une coordination sécuritaire et technique » qui n'implique aucun déploiement de soldats italiens sur le sol nigérien ? Si tel est le cas, Mahamadou Issoufou doit envisager, à très brève échéance, de renvoyer Français et Américains chez eux pour s'appuyer sur ces Italiens, si prodigues. Ce n'est là, qu'une boutade, histoire de dire au gouvernement nigérien qu'il doit arrêter le ridicule dont il se couvre aux yeux du monde entier et s'assumer pleinement. Sa posture, dans cette affaire, est plus que délicate et le fait même que des membres du gouvernement nigérien témoignent sous anonymat traduit toute la complexité du dossier.

Si le gouvernement du Niger est incapable d'assumer au grand jour sa position, c'est que cette position est chargée de discrédit et de dommages éventuels pour une ou des personnalités publiques nigériennes, exactement comme dans le contentieux avec Africard que l'on a volontairement laissé pourrir.

Demain nous éclairera.

**BONKANO**

Affaire Canard en furie/Albadé Abouba

# Ce qui s'est réellement passé

Après l'interpellation du directeur de publication du Canard en furie, Arouna Yacouba, consécutivement à la publication d'un article intitulé « L'inspection générale d'État demande à Albadé Abouba de rembourser cinq milliards », une polémique malheureuse a été entretenue autour de l'affaire. Et c'est bien dommage que ce soit des confrères qui se soient fait les champions. Qu'à cela ne tienne, après la sortie du numéro en question, des collaborateurs du ministre Albadé Abouba s'étaient transportés à notre siège où nous avons eu des échanges au terme desquels, ils s'étaient engagés à nous faire parvenir un rectificatif que nous avions promis de publier. Malheureusement, ce rectificatif ne nous est jamais parvenu. Le jour du «bouclage», nous avons

## RECTIFICATIF

Dans notre livraison de la semaine dernière, nous avons publié un article intitulé « *Dosso Sogha, l'Inspection générale d'État demande à Albadé Abouba de rembourser plus de 5 milliards FCFA* ». L'intéressé, par le biais de ses conseils, a fait savoir qu'il n'est nullement impliqué dans une quelconque procédure de remboursement d'argent et que ni l'Inspection générale d'État ni la Halcia, encore moins la Justice, ne l'a mis en cause dans la gestion de la fête tournante du 18 décembre 2014 qu'il a présidée. Il ressort des informations reçues que le ministre d'État Albadé Abouba n'a jamais été cité dans une quelconque inspection d'État et que cette information est erronée. Dont acte.

décidé de prendre les devants en rédigeant, sur la base des informations qui nous ont été rapportées par les collaborateurs du ministre d'État, un

rectificatif de notre propre chef. À notre grande surprise, dès la parution du journal, le directeur de publication est interpellé à la Police judi-

ciaire. Notre réflexe nous a conduits, évidemment, à faire savoir notre amère surprise à nos interlocuteurs. D'où les échanges que nous avons eus avec le ministre d'État Albadé et certains de ses proches et qui ont abouti au retrait de la plainte, après 24 heures de garde à vue. C'est d'ailleurs le lieu pour nous de remercier et saluer tous ceux qui ont œuvré au retrait de cette plainte, en premier lieu les proches collaborateurs du ministre d'État, dont Siradji Issaka, un membre de son parti, ainsi que d'autres bonnes volontés dont nous taisons, à leur demande, les noms. Voici, à titre de rappel, les précisions que nous avions rapportées dans le numéro précédent et dont nous n'avons pas à rougir.

La rédaction

## Bazoum Mohamed déjà candidat du PNDS?

**Après les fakes news sur sa nomination au poste de Premier ministre qu'il a d'ailleurs très promptement démenti, voilà qu'un audio chantant les louanges de Bazoum Mohamed, président du PNDS-Tarayya circule sur les réseaux sociaux. Dans cet audio, on célèbre le président du parti rose à quelques semaines du congrès ordinaire. Bazoum Mohamed semble bien déterminé à imposer l'alternance au PNDS-Tarayya et à en être le candidat aux prochaines présidentielles après le second et dernier mandat constitutionnel du Président Issoufou Mahamadou**

La mise garde...

Interpellé à l'hémicycle relativement à la révision des lois électorales dont la Constitution qui n'en est pas une, le ministre de l'Intérieur, Mohamed Bazoum, par ailleurs président du parti au pouvoir, a cru devoir envoyer un message fort au président de la République Issoufou Mahamadou. Démentant les rumeurs qui attribuent au pouvoir les intentions de vouloir modifier la loi fondamentale pour permettre au président Issoufou d'aller au-delà de ses deux mandats légaux, le ministre Bazoum a tenté de convaincre avec véhémence. Comme à son habitude, diriez-vous. Mais cette fois-ci, Bazoum n'a pas qu'essayé de convaincre. Il est allé bien au-delà. Rappelant de façon détaillée la manière dont Tandja a mis en œuvre son monstrueux projet Tazartché ou la prolongation de son dernier mandat constitutionnel et les conséquences qui en ont résulté, le président du PNDS-Tarayya a envoyé un message fort à son prédécesseur Issoufou Mahamadou aujourd'hui au sommet de l'État. Avant tout commentaire, lisez la transcription fidèle

des mots qu'il a prononcés devant les députés et en direct sur les médias d'État.

« ( ) **s'agissant des dispositions dits d'éternité telles qu'elles sont résumées dans la phrase de l'alinéa 2 et l'alinéa 3 de l'article 175 de la Constitution, elles, elles ne sont susceptibles d'aucune forme de changement. Donc ce n'est pas interdit de toucher à tous les articles de la constitution. Les articles auxquels il est absolument interdit de toucher et il n'y a aucune procédure législative par laquelle on peut légalement faire ça, ces dispositions-là personne n'y touchera parce que ce n'est pas possible. Celui qui, un jour, veut violer ces dispositions-là, il fait ce qu'on a vu mais ce n'est pas dans le cadre de la procédure législative que ça va se passer. On met forcément la constitution de côté et cela s'appelle quoi ? Ça, ça s'appelle un coup de force mais ce n'est pas une révision de la constitution** ».

On ne peut être plus clair. Dans sa première phrase, le ministre Bazoum relève le caractère im-



possible de tout dessein de troisième mandat ou de prorogation de mandat. Il appuie sur les mots comme pour mieux de faire comprendre par quelqu'un d'autre que les députés. Quelqu'un qui n'est pas présent dans l'hémicycle. Il revient ensuite insister sur l'interdiction formelle que pose la Constitution elle-même avant de parler de coup de force. En langage terre-à-terre, ça veut dire que si jamais le président Issoufou s'engage dans cette aventure, il perdra toute légitimité et toute légalité par conséquent il sera à la merci de tous les risques. On se rappelle que le même Bazoum avait déjà dit que le président Issoufou ne tentera pas de passer outre ses deux mandats constitutionnels parce que « c'est un homme de parole ». Trop de dégâts ont été commis dans la gestion du pays aussi bien sur le plan financier que sociopolitique et ce, dans tous les compartiments de

l'établissement du parti rose. La dernière chose souhaitable pour ce socialisme débridé c'est une alternance au sommet de l'État. Donc, quoi qu'il en soit, et quoi qu'il advienne, le PNDS-Tarayya ne voudra jamais de lui-même permettre ou accepter un passage de témoin à un autre parti politique. Si Issoufou ne parvient pas à outrepasser ses mandats constitutionnels, il faudra bien le remplacer par un autre du parti rose, qu'il se prénomme Bazoum. Là-dessus, l'unanimité sera obtenue au sein de la direction du parti rose. La raison en est toute simple : personne ne veut finir en prison après tant de délices, et tant de mal commis au pays. Pourtant, rien n'est éternel en dehors du pouvoir de Dieu. Mais on comprend néanmoins les gesticulations du ministre Bazoum. Que ceux qui pensent que même dans le cas où le président Issoufou passera le témoin à un autre camarade, ça ne peut être lui parce qu'il est impopulaire.

LE CAMES ET LA RENAISSANCE :

# Un marketing politique ?

En 2016, cherchant coûte que coûte un deuxième mandat, les socialistes nigériens, ayant très tôt pris conscience de leur impopularité grandissante dans le pays, avaient pris les devants, pour s'arranger par des voies déshonorantes, une victoire qui les maintient au pouvoir afin d'assurer leurs arrières. Et parce que très mal élu, le président de la République, devrait comprendre l'inconfort de son pouvoir quand, au regard de faits irréfutables, il réalise que son « bien » est mal acquis et donc que la légitimité, dans ces conditions très douteuses, lui fait dramatiquement défaut ainsi que le lui reproche son opposition. Il n'y avait qu'à comparer la mobilisation au premier tour des élections présidentielles d'électeurs décidé à en découdre avec un pouvoir qui a trop fait souffrir et celle trop faible au second tour où toute une journée, les bureaux de vote sont restés quasi-vides, signant ainsi dans l'histoire démocratique du pays, une des journées les plus tristes et les plus noires. Mais alors que personne ne sortait – ou disons qu'il n'y avait que peu d'hommes et de femmes à sortir – le 20 mars pour voter, on conta que quelques 60% de nigériens seraient sortis pour élire leur président avec un score très discuté de 92% comme dans les épopées des partis uniques des années 60. Curieux malaise : on se rend compte que ce score à la soviétique frôlant l'unanimité ne rassurait pas pour autant les socialistes qui restaient après leur fameuse victoire encore anxieux et comme pour conforter le mur fragile qui les protège, ils sont allés chercher le MNSD pris au piège de l'appât d'une haute représentation maquillée à la convenance des vanités de son président qui ne résista pas à la tentation de réhabiliter ses anciens honneurs du passé qu'une galère de quelques petits mois avait fait oubliés. Puis, commandant des rencontres sous régionales au Niger, participant à d'autres foras dans le monde, l'on s'en est servi à faire croire que le Niger – qu'on confondait sans doute à la Renaissance – aurait ainsi « retrouvé sa place dans le

concert des nations », et donc que le régime serait devenu fréquentable après son hold-up du 20 mars 2016. On est alors allé en Australie, en Allemagne, partout comme pour montrer que dans le monde le pouvoir de Niamey a sa place et donc pour insinuer que les partenaires ne tiennent pas compte de la manière par laquelle, le régime s'est débrouillé à se réinstaller. On courtisait Merkel, mais aussi l'intrépide et l'insaisissable Macron. Mais ces lobbyings ne suffisaient pas il faut jouer sur une représentation internationale que devrait avoir le champion des socialistes nigériens, pour reprendre une expression qui leur bombe la poitrine. Ainsi apprend-on que le président Issoufou serait élu Champion en ceci et en cela pour justifier l'aura dont il jouirait de par le monde. C'est à travers des officines douteuses mais sans doute mercantilistes que le régime on ne peut plus complexé s'est attribué des titres artificiels, peu glorieux de champion, pour redorer un blason terni par une réélection à la hussarde, somme toute douteuse, mais surtout tropicalisée au goût du Prince qui prétendait pourtant ne pas s'en accommoder, lui dont le système a pu emprisonner un adversaire pour se plaindre curieusement d'être seul dans l'arène et triompher sans gloire sur le martyr d'un homme ligoté qu'il affrontait, oubliant les principes d'égalité de chance que pré suppose la démocratie et surtout ses prétendues ardeurs léonines. C'est ainsi que le camarade président se cherche à l'extérieur une légitimité refusée à l'intérieur et compromise par une gestion cahoteuse, sectaire et insouciant du pouvoir usurpé.

La dernière opération de charme fut avec le CAMES qui se réunissait à Niamey. Et avoir les faveurs de cette institution prestigieuse ne sera pas de trop pour des socialistes en mal de popularité, inféodés à la force impériale dont ils sont aujourd'hui les larbins les plus attirés et les plus notoirement connus en Afrique. Combien sont-ils, Nigériens et Étrangers, intellectuels et universitaires à s'indigner de ce rabaissement de cette ins-



titution continentale qui se reconvertit dans la publicité politique, versée dans le panégyrique courtois, facile et exotique ? Pour justifier la décoration « commandée », on nous apprend que le président nigérien aurait beaucoup fait pour l'enseignement supérieur sans être très précis et exhaustif sur ce qu'il aurait fait à l'enseignement supérieur et qu'un autre n'aura jamais pu faire auparavant. Mais peut-être que l'on pense à des infrastructures au profit des universités. D'ailleurs combien en a-t-il trouvé ? Combien a-t-il pu réaliser ? Dans le domaine il n'y a pas de quoi s'agiter quand on sait le nombre de chantiers à l'arrêt aujourd'hui et pour lesquels, les étudiants sont las à faire des déclarations pour exiger leur finition.

Il est donc difficile de comprendre cette décoration et l'objectivité qui la commande lorsqu'au même moment, dans le pays et dans toutes les universités publiques dont certaines sont à l'agonie, Étudiants et Enseignants se plaignent, allant presque tous les jours en grève pour dénoncer les conditions difficiles de vie et de travail qui sont les leurs. Il ne faut pas oublier qu'il y a moins d'un an, l'on tuait un étudiant dans une manifestation estudiantine qui ne réclamait que de meilleures conditions de vie et de travail. Comment le CAMES peut faire comprendre à ces étudiants qui parlent d'années académiques « kilométriques » que l'on a trop fait pour eux ? Comment peut-on leur faire admettre que leur président est le « Cham-

pion » de l'excellence quand, pour leur restauration, il n'y a plus que le riz à la saveur d'engrais qu'on leur sert invariablement et qu'on les transporte dans des conditions moyenâgeuses, entassés et confinés dans de vieux bus « fatigués », trotinant sur les artères de la capitale comme pour exhiber au monde la misère de l'enseignement supérieur au

Niger ? Comment encore leur faire accepter que leur président a trop fait pour eux, quand ils cumulent des arriérés de bourses et qu'au même moment où arrivait le CAMES, on chassait des instituts privés de la place les boursiers de l'État pour non paiement de leur scolarité ? On ne peut donc pas arriver dans cette tension des turbulences qui agitent nos universités pour faire croire qu'elles sont les mieux loties de la terre.

Mais peut-être faut-il croire que le CAMES ne croit pas lui-même à sa décoration et qu'il n'achetait par elle qu'une mission qu'il confie au président nigérien, celui d'être son porte-parole auprès des autres chefs d'État pour que l'enseignement supérieur soit de plus en plus une priorité pour les gouvernements africains. Pour mener cette mission, sans doute que l'Afrique ne manque pas aujourd'hui de président qui a énormément fait à l'enseignement supérieur pour l'en charger.

Il est bien dommage, ainsi qu'on peut le déplorer qu'une telle institution qui cultive l'excellence en soit réduite à jouer au publiciste politique...

Peut-être les services de la communication présidentielle ont bien banqué pour le lobbying, sauf que les Nigériens avaient le dos tourné à l'événement car ils avaient plus sérieux à faire. Ils n'y croyaient pas parce que plus préoccupés depuis des semaines par les affres que leur réserve une loi de finances décriée et âprement combattue par le peuple... **A.I**

**Le coup de gueule du Canard en furie**

# Gare à la sourde oreille !

En deux semaines, les citoyens nigériens ont appris de la loi de finances plus que tout ce qu'un acteur de la société civile pourrait leur apprendre et expliquer. Les effets de la loi de Finances, avec sa batterie de mesures fiscales antisociales, ont eu raison de la passivité et de la torpeur de tous ceux qui, spectateurs engagés d'un autre âge, ont eu tendance, depuis l'adoption de cette loi, à se considérer comme étant des témoins et des acteurs d'une tragédie en cours. Comment rester chez soi et faire l'inconscient lorsqu'un gouvernement à scandales à milliards exige des citoyens plus qu'ils

n'en ont ? Jusqu'à quand peut-on se livrer à ce jeu alors que le coût de la vie augmente de façon vertigineuse et que des personnalités, au sommet de l'Etat, détournent à leur guise, des milliards ? L'incidence des nouvelles mesures fiscales sur le coût de la vie a, donc, connu plus d'impact sur les hommes que les discours et les premières journées d'actions citoyennes (JAC) initiées par les organisations de la société civile le démontrent aisément.

En sortant si nombreux, notamment à Niamey où ils étaient évalués à plusieurs dizaines de milliers de manifestants, les citoyens nigériens ont

d'abord tenu à réaffirmer leur volonté de se battre jusqu'au bout contre la loi de finances 2018. Et ils l'ont, sans aucun doute, brillamment réussi, ce dimanche 28 janvier 2018. Mieux, le nombre de citoyens à descendre dans la rue ayant été multiplié par trois en deux semaines, l'on présume, d'une part, que ceux qui sont prompts à dénigrer ces manifestations populaires, en ont désormais pour leur compte ; d'autre part, comme il y a eu la même marée humaine dans d'autres régions du Niger, notamment à Tahoua et à Tillabéry, les autorités nigériennes doivent comprendre le

message. Soit elles en prennent conscience rapidement et reculer ; soit elles refusent de comprendre et persistent dans une voie sans issue. Pourtant, ce ne sera pas facile pour le pouvoir de faire amende honorable et de reculer. L'orgueil et la suffisance maladroits de certains peuvent se révéler préjudiciables à une humilité plus qu'obligatoire dans ce bras de fer délibérément et inutilement ouvert avec le peuple. Mahamadou Issoufou et son gouvernement ont suffisamment vu et entendu ce dimanche 28 janvier. Gare, donc, à la sourde oreille.

## CADRE DE CONCERTATION ET D' ACTIONS CITOYENNES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE NIGÉRIENNE INDÉPENDANTE DISCOURS DU 28 JANVIER 2018

**Chers Compatriotes,**

Ce jour 28 janvier 2018, une autre page de notre histoire est entrain de s'écrire. Le monde entier nous regarde. Pour la deuxième fois, nous voilà débout, mobilisés et déterminés à exprimer de vive voix notre indignation et notre désapprobation de l'attitude et du comportement du Gouvernement et de la Représentation nationale, qui ont choisi lamentablement de se mettre en porte à faux avec les aspirations du peuple en élaborant et en adoptant une loi scélérate et antisociale des finances 2018, qui confèrent des cadeaux fiscaux illégitimes aux plus nantis et consacre l'iniquité fiscale vis-à-vis des moins nantis en même temps qu'elle maintient en hausse le train de vie de l'Etat et les dépenses de prestige au détriment des services sociaux de base.

Au moment où notre peuple meurtri par les vicissitudes de la vie quotidienne, attend légitimement des choix de politiques publiques respectueuses de ses aspirations au bien être collectif, le Gouvernement et les élus nationaux, qui nous représentent, n'ont rien trouvé de mieux que de mettre en place un système rapace de pillage systématique des deniers publics sur fond de gabegie et de malversations multiples.

Pire, les fondements même de la République, de la Démocratie et de l'Etat de droit sont mis à rude épreuve. La rupture d'égalité entre les citoyens est manifeste. Le Niger n'a jamais connu autant de pillage grotesque au vu et au su de tout le monde depuis son accession à l'indépendance. Sinon, comment comprendre que les Gouvernants choisissent de trahir le peuple de manière aussi grotesque en violant la constitution, qu'il s'est librement donnée dans le seul dessein égoïste de s'octroyer des rentes de situation ?

Comment comprendre que les représentants de la Nation puissent faire fi de la situation de mal vivre collectif, de la misère générale, qui tenaille le

peuple et de la vie chère ambiante pour s'octroyer des avantages farineux illicites et illégitimes au détriment des services sociaux de base ? Comment comprendre qu'au moment où, on fait subir à Tous, les affres des mesures impopulaires et antisociales, malgré le contexte extrêmement difficile dans lequel végètent les populations nigériennes caractérisées par une guerre asymétrique à l'ouest et à l'est du pays, une insécurité alimentaire rampante, un chômage endémique des jeunes, une crise chronique des systèmes éducatif et sanitaire, un renchérissement vertigineux du coût de la vie et une dégradation continue du niveau de vie de la majorité écrasante du peuple, les princes, qui nous gouvernent, vont élaborer une telle loi antisociale des finances au profit de leurs amis et au détriment de la majorité écrasante du peuple et du pays tout entier ?

**Chers Compatriotes ;**

En cette journée historique mémorable, nous proclamons et réaffirmons haut et fort notre attachement à la bonne gouvernance démocratique, à l'égalité de tous devant la loi et les services publics, à l'équité et à la transparence dans la gestion des affaires publiques. C'est pourquoi, nous rejetons toute initiative de loi qui instituerait des avantages indus, abusifs et égoïstes aux multinationales et aux princes, qui nous gouvernent à un moment où le pays va mal, très mal même.

Nous estimons que le cadre démocratique et républicain que nous nous évertuons à édifier dans notre pays ne peut s'accommoder des comportements et des attitudes aussi immorales que gloutonnes que développent nos gouvernants vis-à-vis de nos deniers publics qu'ils sont sensés protéger contre tout détournement et/ou dilapidation en considération des dispositions pertinentes de la constitution de la 7ème République.

Face à une telle dérive, notre peuple tout entier est aujourd'hui interpellé



pour dire non à la loi des finances 2018, non au pillage systématique, non à la mauvaise répartition des ressources nationales, non à la gabegie et train de vie abusif de l'Etat, non à l'abus de pouvoir, non au gangstérisme juridique, à la manipulation et à la violation des textes fondamentaux pour satisfaire des intérêts égoïstes au détriment du peuple et de la Nation entière.

**Chers compatriotes ;**

Aujourd'hui, notre pays est à la croisée des chemins, c'est le moment où tous les fils du pays épris de patriotisme et de justice doivent se mobiliser comme un seul homme pour défendre les principes fondamentaux de la bonne gouvernance démocratique, la forme républicaine de l'Etat, la démocratie, l'Etat de droit, la transparence, l'équité et la justice sociale en vue d'une juste et meilleure répartition des fruits de la croissance entre toutes les couches socioprofessionnelles de notre pays et les secteurs sociaux de base.

C'est le moment où jamais, de réaffirmer notre aspiration à la liberté, à la justice, à l'égalité, à l'équité, à la bonne gouvernance démocratique, à la paix, à la sécurité, à l'unité nationales et à la souveraineté nationale pour oser espérer la vraie indépendance nationale, le développement et l'épanouissement de chacun et de tous.

**Chers compatriotes ;**

C'est un impératif de survie de notre cadre démocratique et républicain si chèrement acquis de hautes luttes. C'est pourquoi, nous estimons qu'aucun sacrifice n'est de trop pour la sauvegarde des acquis démocratiques, la paix sociale, l'égalité, la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, la cohésion nationale, la défense de la République, de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire à un moment notre pays est en voie d'occupation par les forces étrangères et menacé par les terroristes de tout acabit.

Notre mobilisation actuelle témoigne, à la face du monde de notre prise de conscience individuelle et collective de tous les enjeux de l'heure et exprime concrètement notre engagement résolu à ne ménager aucun effort pour lutter contre la malgouvernance, la dilapidation des deniers publics, l'enrichissement illégitime, la spoliation des richesses nationales et les abus de pouvoir et de position de la part de nos élus et de qui que ce soit au détriment du peuple.

Désormais, plus personne ne doute de la nécessité de se battre contre vents et marées pour asseoir les bases d'une véritable gouvernance dé-

**Suite page 6**

Déjeuner de presse du ministre de la défense nationale :

## Ce qu'il faut retenir de la présence des forces étrangères au Niger !

Ce samedi 27 janvier 2018 le ministre de la défense nationale Kalla Moutari était face à la presse nigérienne à l'hôtel Gaweye de Niamey. En compagnie du directeur de cabinet, du Secrétaire général de son ministère, du chef d'état-major général des forces armées ainsi que le haut commandant de la gendarmerie nationale le ministre a échangé avec les journalistes sans langue de bois. La question cruciale de la présence des forces étrangères a été largement débattue lors de ce déjeuner. Ce qu'il faut retenir surtout et contrairement à une idée lar-

gée dans notre pays en aidant dans la collecte des renseignements et contenir les menaces terroristes. Ces forces disposent des matériels sophistiqués « dont nous utilisons ». C'est uniquement dans cette optique que leur présence au Niger est justifiée. À la question de savoir la récurrence des attaques malgré leur présence dans notre pays le ministre a indiqué qu'elles font un travail formidable mais qui n'intéresse nécessairement pas les autres nigériens qui dorment en paix à l'image de la capitale Niamey. Pour réussir à éradiquer le terrorisme il faut obligatoire-



ment une collaboration sincère au sein de l'opinion publique, c'est qu'il y a seulement deux bases militaires au Niger : celle de la France et des États Unis d'Amérique. Toutes les deux ont des missions spécifiques celles de protection des citoyens nigériens contre les assauts répétés des terroristes principalement à l'ouest et au nord du pays. Elles sont installées dans ces zones où l'insécurité est grandissante. « Si elles ne sont pas dans ces zones Dieu seul sait ce qui pourrait arriver au Niger aujourd'hui. » a affirmé le ministre de la défense nationale. Ces forces étrangères sont au Niger dans le cadre d'une coopération avec l'armée nigérienne. Elles ont pour rôle d'accompagner le processus du retour de la paix

entre les populations civiles et les forces de défenses et de sécurités pour dénoncer tous les cas suspects de la présence des terroristes dans les villages concernés par les attaques. Le but de cette rencontre est de créer un contact direct avec les différents médias et le ministère de la Défense Nationale pour traitement responsable de l'information sécuritaire. Selon, le ministre Kalla Moutari, il s'agit pour son département ministériel de tisser des relations avec l'ensemble des médias du pays sans exclusive pour aborder de toutes les questions touchant la sécurité et de l'intégrité du territoire national dans la lutte contre le terrorisme.

Suite de la page 5

mocratique aux services du peuple conformément à l'esprit et à la lettre de notre loi fondamentale de telle sorte que les élus et tous ceux ayant la charge de gestion d'une parcelle de pouvoir d'Etat soient astreints à l'obligation de rendre compte au peuple, de travailler essentiellement pour le bien commun et de se conduire en tout, partout et pour tout en dignes et loyaux serveurs du peuple.

Chaque citoyen doit se convaincre définitivement que le vrai mobile de l'attitude de la représentation nationale est d'essence prébendier. Il vise à permettre aux députés de s'assurer des rentes à vie au détriment des autres citoyens qui sont contraints de payer les multiples impôts et taxes consenties par eux pour alimenter les caisses de l'Etat afin de faire face à toutes les incidences financières nées de la mise en application des différentes lois iniques, qui leur consacrent des avantages faramineux.

A titre illustratif, relevons que le budget de l'Assemblée Nationale a connu ces dernières années une croissance exponentielle. De un milliard deux cinquante millions (1.250.000.000 Fcfa) qu'il était en 1994, il se chiffre à environ dix huit milliards cinq millions (18.500.000.000 Fcfa) cette année 2018. Alors même que la proportion des budgets alloués aux services sociaux de base n'a fait que baisser drastiquement d'année en année notwithstanding les promesses fracassantes et démagogiques annoncées à grande pompe par le Président de la République et le Premier Ministre. Comme on le voit, les agissements de nos gouvernants élus et fonctionnaires ont une incidence directe sur le coût de la vie, qui devient de plus en plus chère pour la majorité écrasante du peuple, dont les conditions de vie se dégradent chaque jour un peu plus avec le début l'application de cette fameuse loi scélérate des finances 2018.

Aujourd'hui, c'est un truisme de le dire, la misère est dans presque tous les foyers. Les produits même de première nécessité sont inaccessibles pour la majorité de la population en raison de certains choix politiques

antisociaux et inopportuns, dont les corollaires grèvent dangereusement les budgets des ménages.

**Chers compatriotes ;**

Faute de quoi, tous les citoyens sont fondés légitimement à refuser de servir de vache à lait à ceux qui, dans l'exercice du pouvoir d'Etat qu'ils incarnent, pratiquent le favoritisme et procèdent à la dilapidation des deniers publics en violation flagrante des articles 4 et 41 de la constitution du 25 novembre 2010.

Aussi, en cette circonstance solennelle, nous demandons à nouveau au Président de la République et au Gouvernement de prendre des mesures additionnelles d'urgence exigées par les circonstances pour aider les populations à faire face au coût de la vie chère ambiante, à l'insécurité alimentaire actuelle, au renchérissement vertigineux des prix des produits de première nécessité et aux abus manifestes de certains commerçants véreux.

Pour terminer, nous invitons tous les nigériens épris de justice sociale à rester fermes et déterminés dans la lutte citoyenne que nous avons l'obligation de mener pour le rejet de la loi des finances 2018, la sauvegarde et la consolidation des acquis démocratiques et républicains, la défense de la souveraineté nationale mise à rude épreuve ainsi que la protection des biens publics et les ressources nationales contre les rapaces et les prédateurs de tout acabit.

Enfin, nous demandons à toutes les citoyennes et à tous les citoyens de s'investir davantage dans le cadre des Journées d'Actions Citoyennes (JAC) et de prier, chacun du mieux qu'il peut, pour implorer Dieu le Tout Puissant, afin qu'il nous assiste de Sa Miséricorde pour amener nos gouvernants à écouter le cri des cœurs meurtris de tous les nigériens mobilisés pour dire non à la loi des finances 2018 et pour le retour définitif de la paix et de la quiétude sociale dans notre cher pays, le Niger un et indivisible. Rendez-vous est pris pour le dimanche 11 février 2018 pour la prochaine Journée d'Action Sociale (JAC).



Communiqué de presse

### New Areva devient Orano

Paris, le 23 janvier 2018

New Areva, recentré sur la valorisation des matières nucléaires et la gestion des déchets, devient Orano. Orano couvre les activités mines, conversion-enrichissement, recyclage des combustibles usés, logistique, démantèlement et ingénierie.




La Caisse Autonome de Solidarité, d'Epargne et de Financement (CASEF MOURNA), informe son aimable clientèle qu'elle emménage, à partir du 1er février 2018, dans son nouveau siège, sis au quartier SONI, sur le nouveau goudron en allant vers Katakou, entre Marka sécurité et Marie Labo.

Merci pour votre fidélité à CASEF MOURNA.

# Affaire Supposition de bébés Importés ! Un Cauchemar pour le PRIM !

- d'un Sublime Procès Judiciaire !  
- vers un autre Procès Diplomatique !

En fait, il ne s'agit pas d'un nouveau rebondissement, dans ce dossier dit des «bébés importés» dans lequel Hama Amadou chef de file de l'opposition a été condamné en son absence par contumace, par la Cour d'appel de Niamey à un an d'emprisonnement ferme pour complicité.

Cette affaire avait été jugée en 1ère instance par le juge du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, à l'issue duquel ce 1er juge s'est déclaré incompétent, cela veut dire qu'il a estimé d'après les lois applicables au Niger et selon son intime conviction, que ladite affaire n'est pas du ressort pénal.

En effet, ce dossier Politico-Judiciaire est devenu un livre de poche, de tous les jours, un quotidien du PRIM, car apparemment il est pour lui un cauchemar, sachant plus que quiconque, que Hama Amadou n'a pas fini de jouer ses cartes dans cette affaire, et principalement pour son avenir politique.

Normalement et logiquement ce dossier est censé être clôt concernant Mme Hama Amadou poursuivie au principal dans cette affaire, dont la décision de justice de sa condamnation est non seulement devenue définitive, mais aussi et surtout elle a été exécutée et l'épouse de Mr Hama Amadou a purgé sa peine.

Donc en vertu du principe de l'autorité de la chose jugée, il n'est point d'embêter cette femme concernant la même affaire, sur les mêmes chefs d'inculpation, laquelle femme qui a normalement et honnêtement payé au regard de la décision de sa condamnation devenue définitive et exécutée.

Mais, curieusement tout observateur neutre, averti et éclairé, peut constater une dérogation suivie d'une violation démesurée, du principe de l'autorité de la chose jugée, toute chose qui constitue un véritable harcèlement judiciaire contre cette femme dans ce nouveau cas de la présente procédure diplomatique obscure et inopportune.

Ainsi, la présente procédure procède et s'inscrit dans le même cadre des objectifs politiques avérés du PRIM, qui du reste, est un secret de polichinelle. C'est pour la 1ère fois que j'écris sur ce dossier, du fait de cette obsession, à posséder, utiliser et manipuler la justice aux fins politiques.

**Cependant, pourquoi ce rebondissement pour Mme Hama Amadou, alors qu'elle a déjà purgé sa peine ?**

Cette question mérite d'être posée au regard de la lettre N+CAU/MLA/132/2017 en date du 28/12/2017, du Ministre de la justice de la République Fédérale du Nigeria, Mr Aboubakar Malami (SAM), qui a saisi le Ministre de la justice de la République du Niger d'une requête d'entre aide judiciaire». Dans cette lettre transmise par note verbale du Ministère des affaires étrangères du Nigeria, à celui de l'État du Niger via Ambassade du Nigeria au Niger, il a été question d'un teste ADA sur la personne de Mme Hama Amadou et son époux, pour connaître le statut parental des deux enfants mineurs soupçonnés de ne pas être des nigériens. C'est tout ce que la lettre contient, pas plus, et rien d'autres que cette demande superficielle.

**A.I) Exposés points de discussion :**

.une entre aide judiciaire, dans une affaire frappée du principe de l'autorité de la chose jugée,  
.pourquoi et pour quels intérêts, le Nigeria veut contester la nigérienété des mineurs en lieu et de l'État du Niger ?

.Alors pourquoi la lettre Ministre de la justice du Nigeria n'a pas réclamé la paternité ou la nationalité des 2 enfants mineurs, soupçonnés de ne pas être des nigériens ?

.il est formel que la lettre du Ministre de la justice du Nigeria ne comporte aucune trace, ni de référence ou de mention, de saisine d'une juridiction ou d'une plainte quelconque déposée au Nigeria.

.quant est-il de la requête de Mr Hama Amadou introduite par son Avocat Français, Maître François Serres, à la cour de justice de la

CEDEAO, courant mars 2017, concernant la même affaire, pour laquelle les débats des théoriciens, des doctrines et de la jurisprudence en droit, convergent des lors à l'humanité aux arguments fondés en droit avancés par l'avocat Me Serres, par devant la Cour de la CEDEAO.

.de la possibilité de Hama Amadou de faire un pourvoi en cassation, sur la décision de sa condamnation par contumace, c'est à dire en son absence au Niger et à la condition, qu'il rentre au pays pour se constituer prisonnier ?

Suivez cet Exposé Analyse point par point pour se rendre compte d'avantage des équivoques de ce 2ème feuillet diplomatique, à travers les suivantes remarques et observations.

**.De l'entre aide judiciaire contenue dans la lettre du Ministre de la justice du Nigeria :**

Tout d'abord il faut se poser la question de l'existence préalable d'une convention judiciaire entre le Niger et le Nigeria, Etat demandeur. Sur ce, il y a un accord de coopération judiciaire signé le 18 juillet 1990 à Maiduguri (NIGERIA) entre les deux pays susdits. Mais ce qui est surprenant, le terme «entre aide judiciaire» usité n'existe nulle part dans le texte de l'accord de coopération Aussi, aucune disposition de cet Accord de coopération judiciaire, n'a été citée pour appuyer juridiquement la lettre Ministre de la justice du Nigeria, toute chose qui est pourtant nécessaire et obligatoire.

**C'est en ce sens que je qualifie cette nouvelle procédure contre Hama Amadou et son épouse, d'un autre procès diplomatique.**

Dans la forme et le fond, le Ministre de la justice du Nigeria a prît le soin de mettre «entre aide judiciaire et enfants mineurs soupçonnés d'être non nigériens» entre guillemets. Ça veut dire, ce que ça veut dire. L'analyse de ladite lettre révèle qu'elle comporte aucun caractère judiciaire, elle n'a aucun support légal matériel d'une réclamation déposée auprès d'un juge, ou d'une plainte aux mains d'un procureur du Nigeria. Cette lettre

comporte en elle-même une contraction, des suites de son contenu, qui en quelque sorte remet en cause la décision de la justice nigérienne. Car, du moment où le juge nigérien à déclaré que les faits sont qualifiés à l'égard de l'épouse de Hama Amadou et de ce dernier comme complice, donc normalement, le juge s'est entouré de toutes garanties et il a eu la ferme conviction de la constitution de l'infraction. C'est pourquoi il a rendu sa décision, que cette dernière est devenue définitive et a été exécutée. A la lecture de l'article 12 de l'accord de coopération judiciaire qui stipule : «chaque partie contractante pourra refuser d'exécuter une commission rogatoire si elle estime qu'elle porte atteinte à la souveraine, à sa sécurité et à l'ordre public. Toutefois, la partie requérante devra dûment être informée du motif du refus»

Il ressort de la lecture de cet article que la demande du Ministre de la justice du Nigeria, dont la mise en œuvre risque une grave atteinte à la décision rendue par la Cour d'Appel de Niamey dans la même affaire, ce qui constitue du coup une entorse à notre indépendance et souveraineté judiciaire. C'est pourquoi, à mon avis, le Ministre de la justice de l'État du Niger doit administrer une fin de non recevoir à la requête de son homologue de la République fédérale du Nigeria. Et ce sera justice.

Alors, comme disent les français  
Suite page 8

## Le Canard en furie

Hebdomadaire Satirique Nigérien

Siège Terminus, 1<sup>er</sup> virage à gauche après l'Hôtel Terminus en venant du Rond point Grand Hôtel, tout droit jusqu'au bout de la rue.

### Directeur de publication

Arouna Yacouba  
99.34.21.99

### Directeur Commercial

Inoussa DICKO  
E-mail : in\_dicko@yahoo.fr  
90.00.99.83 / 96.75.34.12

Conception & Composition  
Le Canard en furie  
Tirage: 1000 Exemplaires sur  
Les presses de la G.I.N

le vin est déjà tiré, il faut le boire, il n'est point nécessaire d'un teste ADN dans le cas d'espèce, sauf si encore il s'agit d'un mea-culpa d'un jugement mal rendu au Niger, donc sans fondement, et qu'il faut reconforter les preuves et la décision intervenue et après coup.

**De l'opportunité d un pourvoi en cassation**

.Mr Hama Amadou peut faire un pourvoi en cassation par devant la Cour de cassation, mais à condition de se constituer prisonnier. Dans ce cas ! deux choses l'une : .soit la Cour de Cassation rejette son pourvoi, ce qui explique la confirmation de sa condamnation, .soit elle casse l'arrêt de sa condamnation rendue par la Cour d'appel de Niamey, et renvoie devant une autre Cour d'appel, ou même par devant la cour d'appel de Niamey, mais autrement composée,

.Mr Hama Amadou peut faire une requête de réhabilitation, dans le 1er cas ou sa condamnation devient définitive, ce, pour être inscrit sur la liste électorale et être électeur et éligible, au sens de l'article 6 du code électoral de la République du Niger.

De la requête à la Cour justice CEDEAO

Dans un communiqué Financial-Afrik, courant mars 2017, Maître François Serres Avocat constitué pour la défense de Mr Hama Amadou a introduit une requête par devant la Cour de Justice de la CEDEAO, laquelle saisine est articulée sur ces motifs :

- immunité parlementaire violée, retenons qu'à l'époque des faits Hama Amadou était député et Président de l'Assemblée Nationale de la république du Niger, que de ce fait, son interpellation ou arrestation répondent à des conditions et critères particulières, hors commun d'une procédure ordinaire des citoyens lambda. J'espère que vous vous rappelez du feuilleton du Bureau de l'Assemblée nationale qui a pris la décision de la levée de l'immunité de Mr Hama Amadou, en dehors de tout jugement démocratique, qui devrait consister à un débat en plénière et public à l'hémicycle en présence de tous les députés. Malheureusement cet exercice démocratique et constitutionnel n'a pas eu lieu, c'était le vrai faux pas de la marche démocratique dans une République, qui doit pourtant ga-

rantir l'équité à tous les citoyens, **En outre, Maître Serres a évoqué également à l'appui de la requête :**

- .une arrestation illégale,
  - .un emprisonnement arbitraire,
  - .des accusations imaginaires, là ! Il s'agit d'une jurisprudence sur la responsabilité des cas intimes, qui n'a pas besoin d'être exposés ici, il suffit tout simplement de vous citer, le cas d'un mari, dont l'épouse a été enceinte d'un autre homme,
  - .une instruction à charge, sans décharge, «in procedendo»
  - .condamnation pour un crime inexistant en droit, sous fond de pressions de l'exécutif,
- De cette requête, Maître Serres avance que toutes les voies de recours au Niger sont inopérantes, étouffées et asphyxiées par l'exécutif dans les seuls intérêts du PRIM.

A cet effet, il a été surligné en «gras» le rôle joué par le Ministre de la justice, qui s'est personnellement substitué au rôle du procureur et procéder lui même à l'arrestation, l'incarcération et même le transfèrement d'une prison à une autre de ce dernier. il a été aussi question de cette incarcération au cours du 2ème tour des élections présidentielles, qui ne lui a pas permis de battre campagne face au PRIM. Ce complot a décrédibilisé les élections 2016, en portant gravement atteinte à une règle principale de la démocratie.

En sommes, et au surplus de tout ce bataillon d'arguments, Mr Hama Amadou fait valoir en outre, son statut constitutionnel du \*membre de conseil de la République aux termes de l'article 69 de la Constitution, en sa \*qualité légale du chef de l'opposition au regard de la loi portant statut de l'opposition, d'un \*rang protocolaire du Président d'une institution de la République défini comme tel par la loi susdite en son bénéfice.

Ces derniers éléments politiques dans ce dossier, militent en faveur d'une recherche d'un dialogue politique en rupture depuis bientôt 3 ans. C'est pourquoi il est fort probable que la Cour de justice de la CEDEAO accède favorablement à la requête du Sieur Hama Amadou, toute chose qui apportera une accalmie des troubles et des tensions politiques profondes jamais égalées au Niger, dans un con-

texte social en ébullition et d'un tissu économique fragilisé.

L'appréciation politique va beaucoup peser dans la procédure pendante à la Cour de justice de la CEDEAO, surtout à l'approche des élections politiques en 2021, aminée par le souci de recherche de consensus pour des élections libres et surtout inclusives.

L'exclusivité est la plus grande préoccupation des juges de la CEDEAO, dans le soucis de respecter le choix constitutionnel des nigériens d'un multipartisme qui garantie une multitude de candidatures, en donnant à chaque nigérien le droit et possibilité de voter un candidat de son choix au 1er tour, et ce, même en dehors de tout cadre politique, avec des candidatures indépendantes. C'est en cela que certaines doctrines parlent d'une certaine avancée de notre système démocratique ouvert, par rapport à la démocratie américaine qui offre aux citoyens la possibilité de choix entre seulement deux possibilités, soit le vote du parti démocrate ou républicain.

En perspectives, il faut noter que même dans la pratique la mise en œuvre de la requête du Ministre de la justice va rencontrer de difficultés. C'est le cas ou Mme Hama Amadou fait valoir d'avoir purgé sa peine et ne trouve aucun intérêt à la présente procédure diplomatique. Alors dans ce cas le juge qui sera saisi, peut-il demander un teste ADN forcé sur la personne de Mme Hama Amadou et son époux, sans leur consentement ?

**Peut-il poser un acte médical par voie judiciaire et dans quelles conditions ?**

Le droit médical et la déontologie de la médecine permettent-elles aux médecins d'agir et poser l'acte médical dans ces conditions, de défaut de consentement ?

Quelle garantie pour ces justiciables (mineurs qui assistent sans défense) du droit au secret médical en cas de la publicité et communication des résultats d'examen ?

La requête du Ministre de la justice du Nigeria peut elle être satisfaite sans remettre en cause la décision de condamnation de la Cour d'appel de Niamey dans ce dossier marathon ?

En tout état de cause ce dossier et loin d'être terminé, car, les enfants mineurs en cause dont les droits et les intérêts ont été caté-

goriquement ignorés, n'ont pas encore joué leurs cartes dans cette affaire. Ils n'ont même pas bénéficié des garanties humaines de pudeur et d'intimité, pour un procès qui soit commencée par une enquête sociale d'abord, parce que le dossier est plus matrimonial, donc conjugal que pénal. Il devrait passer ensuite en chambre de conseil, à huis clos et à la fin si il y'a des éléments constitutifs d'infractions pénales, ces derniers peuvent être discutés en audience publique garantissant l'intégralité de tous les droits des mineurs en cause. Y compris les droits psychologiques, les droits aux bonnes meurs et à la morale. La raison de cette discrétion dans les relations matrimoniales et conjugales, a été unanimement admise par l'humanité, « que le l'époux et père légitime de l'enfant de sa femme, quelque soit le concepteur de sa conception, transcrite dans tous les livres révélées, et c'est en cela qu'il est difficile d'établir la culpabilité, de la complicité de Mr Hama Amadou dans ce sublime mensonge, ce que Maître Serres qualifie d'infraction imaginaire, ayant conduit à un procès fictif et imaginé.

C'est aux termes des dispositions de loi, que ces enfants mineurs ont le droit, qu'ils peuvent les faire valoir par une action en justice, s'ils atteignent la majorité, \*soit pour une recherche de paternité et ou contestation de la paternité lorsque, c'est une décision de justice ou une autorité administrative ou coutumière qui leur a attribué la paternité ou maternité litigieuse, comme dans le cas d'espèce, ou même une considération d'ordre de \*possession d'état acquise par l'opinion à un moment donné, ce, pour en faire casser cette croyance.

Aujourd'hui c'est Hama Amadou, demain sera le tour d'une autre nigérien victime, candidat gênant à une élection présidentielle.

Ce dossier est déjà sorti du cadre technique judiciaire, puis devenu purement politique, en outre, il devient de plus en plus une problématique de personnes entre le PRIM et Mr Hama Amadou, avec tous les risques d'une prise de conscience de leur progéniture.

**Maitre Lirwana Abdourahama**